

AMICALE DES CADRES DE  
L'ANIMATION DU SENEGAL  
(ACAS)

Écriture. Taille 14

RESOLUTION FINALE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE  
DE 08 JUILLET 1995

ENEA, JUILLET 1995

x L'Amicale des Cadres l'Animation du Sénégal s'est réunie en Assemblée Générale Extraordinaire le 08 Juillet 1995 à l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (E.N.E.A).

Présidant la cérémonie officielle d'ouverture, Monsieur le Directeur de Cabinet représentant Madame le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a d'abord donné la parole au Directeur de l'ENEA, après que le chef de service régional du Développement Communautaire eut adressé un message de bienvenue aux différentes délégations régionales.

Dans son intervention, le Directeur de l'ENEA s'est réjoui de la tenue de ces Assises dans son établissement, avant de saluer l'heureuse initiative des Cadres de l'Animation d'avoir organisé cette assemblée.

Poursuivant son allocution, il a qualifié l'Animation comme la première stratégie de développement du pays qui a produit des acquis incontestables au niveau de l'organisation et de la formation des communautés de base.

Le Directeur de l'ENEA a également proposé des orientations pour guider l'action de l'Amicale et à suggérer l'élargissement des bases de l'association à tous les diplômés de l'ENEA.

Prenant la parole, Monsieur Ben Mady CISSE, Ancien Ministre, a fait un brillant plaidoyer en faveur de l'Animation.

Dans son allocution, il a fait un rappel historique du processus de la création de l'Animation et même de la philosophie et la méthodologie qui la soutendent.

C'est ainsi qu'il a souligné que l'Animation n'est pas de l'agitation comme certains cherchent à le faire croire. Mais plutôt un processus de prise de conscience permanente de l'homme sur la réalité sociale dans laquelle il se meurt en vue de créer les conditions de transformations de cette réalité pour le progrès économique, social et culturel.

Ce processus de changement nécessite selon lui l'acquisition de connaissances et de compétences qui font appel à la formation et à la structuration des communautés de base, qui en dernière analyse sont les seules actrices de leur propre auto promotion.

En terminant son intervention Monsieur CISSE a parlé des rapports entre la Planification et l'Animation qui sont pour eux deux maillons d'une même chaîne, avant de lancer un vibrant appel à la jeune génération des Cadres de faire de l'Animation un mouvement dans un Sénégal "animé".

Succédant à Monsieur Ben Mady CISSE, Monsieur Nbaye DIAW, Président de l'ACAS, a présenté son rapport moral à l'Assemblée Générale.

Celui-ci, après avoir salué la présence du Directeur de Cabinet et remercié le corps professoral de l'ENEA du rôle joué dans la formation des Cadres de Développement à rendre un hommage

appuyé aux pionniers et Agents de l'Animation qui pendant plus de trois décennies se sont comportés en véritable militants du développement.

Après avoir brossé succinctement les objectifs qui ont présidé à la mise en place de l'ACAS le 08 Juillet 1983, le Président a décrit le contexte socio-professionnel et institutionnel de l'Animation au Sénégal, qui se caractérise, entre autres, par :

- une vague de départs volontaires ;
- une hémorragie de cadres de l'Animation avec la réversion de ces derniers dans d'autres secteurs.
- une pénurie de moyens des services de l'Animation
- un effondrement des structures de conception et d'instruction de l'appareil de l'Animation.

Toutes ces difficultés, selon le Président, ont en définitive déteint sur les missions de l'Animation et au delà sur le fonctionnement de l'ACAS.

Par ailleurs, il a loué les efforts déployés par la jeune génération de Cadres de l'Animation pour maintenir le flambeau allumé en procédant à la relance des activités de l'Amicale.

Il a conclu son allocution sur la nécessité pour l'ACAS d'établir un Contrat de confiance et un code de bonne conduite entre elle et ses membres d'une part et le Ministre et ses démembrés d'autre part.

A la suite de l'audition du rapport du Président, le Coordonnateur a présenté à l'Assemblée, le rapport d'activités du Comité d'Initiative depuis sa mise en place en 1991.

C'est ainsi qu'il a rappelé quelques repers dans le cheminement du comité qui a conduit à l'organisation de l'Assemblée Générale.

Selon le Coordonnateur du Comité tout est parti de la Journée d'Etudes du 19 Juillet 1992 qui avait retenu la décision importante de consigner dans un document l'ensemble des réflexions relatives au bilan de l'ACAS et aux perspectives de sa relance.

Ce document intitulé "Renouveau de l'Animation, quelle organisation pour les Cadres" a été discuté et finalisé au cours de la deuxième Journée d'Etude tenue à l'ENEA le 24 Avril 1993, avant d'être diffusé à partir de Mars 1994 et remis officiellement à l'ex Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, qui n'a pas donné de suite à cette correspondance.

Cependant, l'arrivée du nouveau Ministre, selon le Coordonnateur a constitué un catalyseur dans le processus de préparation de l'Assemblée, notamment par l'appui qu'il a apporté au comité au cours de l'audience qu'il l'a accordé le 18 Mai 1995.

Avant de dégager les axes de réflexion de l'Assemblée

Générale, le Coordonnateur a remercié, Madame le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Directeur de l'ENEA, la Trésorière pour avoir gardé pendant douze (12) ans les fonds de l'Amicale, le Président de sa disponibilité, le Secrétaire Général et tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la tenue de l'Assemblée Générale.

Après cette brève rétrospective des activités du comité, le Coordonnateur a dégagé les trois grands axes de réflexion de l'Assemblée Générale à savoir :

- les nouvelles orientations de l'organisation ;
- les moyens matériels et financiers ;
- le plan d'action.

) gras

L'introduction de ces éléments de réflexion a permis au coordonnateur de procéder à l'analyse de la situation économique, sociale et politique du pays, pour démontrer l'actualité et la nécessité de l'action de l'Animation.

Il a conclu son allocution en mettant en exergue l'espoir né des nouvelles perspectives qui s'offrent à l'Animation, avant d'ajouter qu'il n'y a point d'alternative à l'organisation et que les animateurs peuvent réussir le pari et relever les défis s'ils se mobilisent pour réhabiliter leur métier.

Pour ce faire, la jeune génération ne faillira certainement pas à sa mission.

Ouvrant officiellement les travaux de l'Assemblée Générale, Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a tout d'abord dans son allocution remercié le Directeur de l'ENEA du rôle joué par son institution dans la formation des Cadres du département avant de rendre hommage à Monsieur Ben Mady CISSE, ancien Ministre, du travail inestimable accompli à la tête des structures de l'Animation.

Le Directeur de Cabinet a poursuivi son intervention en disant que l'Animation est une nécessité eu égard à ses objectifs de promotion de l'homme mais souligne que son action exige un esprit de sacrifice d'abnégation et de dévouement mais aussi et surtout une formation permanente.

Il a en outre estimé que l'Animation pourrait largement contribuer au relèvement des défis de cette fin de siècle par la mobilisation sociale autour des actions de développement.

Le Directeur de Cabinet a enfin invité les délégués à faire de l'ACAS une structure de solidarité entre agents, d'étude et de Recherche Action et leur a exprimé l'engagement du Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille à soutenir et à rester attentive aux résultats qui découlent des travaux de l'Assemblée Générale.

A l'issue de la cérémonie officielle d'ouverture trois (3) commissions de travail ont été mises en place, pour réfléchir sur les axes de travail dégagés.

Il s'agit de :

- la commission organisation ;
- la commission finances ;
- la commission plan d'action.

Au terme des travaux, chaque commission a présenté un rapport qui a été discuté et amendé lors des séances plénières.

L'Assemblée Générale a aussi retenu des décisions importantes relatives à l'organisation, aux finances et au plan d'action.

### ORGANISATION DE L'AMICALE

A ce niveau, l'Assemblée Générale a procédé à un réaménagement des statuts et du règlement intérieur dans le but de les adapter au contexte actuel.

Les décisions ci-après ont été aussi prises par l'Assemblée Générale :

- l'allègement du bureau à dix (10) membres dont ~~le~~ poste de trésorier adjoint ;
- la suppléance du Président assurée par le Secrétaire Général en cas d'empêchement ;
- la durée du mandat du bureau fixée à deux (2) ans ;
- la tenue de l'Assemblée Générale au terme de l'année budgétaire du Sénégal (31 Décembre) ;
- la prépondérance de la voix du Président en cas de litige;
- la détermination du siège social de l'Amicale après l'élection du Président ;
- l'élaboration d'un manuel de procédure, devant régir la gestion des finances de l'Amicale ;
- la détermination des critères de désignation des membres du Comité Directeur suivant la représentativité des régions;
- l'élargissement des relations extérieures de l'Amicale à d'autres organisations pour créer un cadre de partenariat dynamique et performant ;
- la définition par le Bureau Exécutif des critères de cooptation des membres du collège des conseillers.

## FINANCES DE L'AMICALE

Pour renforcer les ressources financières de l'Amicale il a été retenu :

- la vente de la carte de membre à 2 000 F CFA en deux mensualités Août-Septembre, la carte est valable pour un mandat de bureau soit deux (2) ans ;

- la fixation de la cotisation mensuelle à 1 000 F CFA à partir du mois d'Octobre ;

A ce propos, les sections régionales sont responsabilisées pour le recouvrement des cotisations pour versement au Trésorier Général ;

- le placement des cartes d'honneur auprès de personnes ayant marquées l'Animation ;

- l'organisation de manifestations lucratives (ex : soirée dansante annuelle avec un orchestre de la place) ;

- les prestations de service, telles que la consultance ;

- la vente de publication

Enfin l'Assemblée Générale a recommandé que l'Amicale compte d'abord sur ses propres forces pour mener ses activités dans le souci de préserver son autonomie et sa liberté d'action.

## PLAN D'ACTION DE L'AMICALE

S'agissant du Plan d'Action, sur la base duquel sera évalué le bureau, l'Assemblée Générale a retenu les décisions ci-après :

- l'élaboration d'un plan de formation pour les membres

- l'organisation de séminaires et sessions de recyclage pour participer au débat national et suivre l'évolution de sciences <sup>en</sup> collaboration avec l'ENEA et d'autres structures de formations ;

- l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de marketing/communication pour mieux faire connaître l'Animation ;

- la création et la mise en place d'un fonds de solidarité pour soutenir les membres en cas de nécessité ;

- la création et la mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit au niveau de chaque région pour répondre aux besoins des membres ;

- la création d'une coopérative d'habitat pour répondre aux besoins de logement des membres ;

- l'établissement d'un partenariat avec d'autres organisations et institutions ;
  - la formulation de proposition pour l'ouverture d'un 3ème cycle à l'ENEA et/ou à L'ENAM ;
  - la formulation de propositions en vue de la réouverture du concours professionnel pour accéder au corps des animateurs et Agents techniques
- la mise en place de sections régionales dans les meilleurs délais*

Dakar, le 08 Juillet 1995

**l'Assemblée Générale  
Extraordinaire.**